

Laisser venir le Seigneur, qui « éclairera les secrets ... et rendra manifestes les desseins » (I Cor. 4:5)

Il y a deux jours, mourrait Jésus sur la croix

« Devant le Seigneur, un jour est comme mille ans » nous dit Pierre, ce que l'actualité semble confirmer, vu l'escalade de la violence¹ : les procès d'intention faits à Bachar El-Assad et « son allié² russe »³ à chaque provocation criminelle, n'ont d'équivalent que la discrimination contre Jésus-Christ.

I. Rappel des faits initiaux

Il y a 2000 ans, Jésus-Christ était tué par ceux-là même dont il avait dénoncé les trafics ; en exigeant sa vie en toute iniquité, plutôt que celle de BARABBAS, plus grand criminel alors connu, certains avaient révélé une perversité insupportable. S'étaient pour le moins révélés indignes.

Aujourd'hui, à nouveau, la collusion des malfaiteurs menace ce que nos contemporains ont bâti de plus noble — le Statut de Rome, corroboré par la déclaration de 2017 — avec la même perversité, par des trafics d'influence dont l'acuité éclaire le paradoxe que « mille ans est comme un jour ».

1.1. Sans haine ni complaisance

Que les assassins du Christ soient de telle ou telle obédience m'est égal, et si je me prenais à prétendre avoir un point de vue éclairé sur ce sujet, je serais d'autant plus éloigné de la lumière, mais ce qui m'importe, c'est de faire valoir un point de vue de justice dans les faits déplorés aujourd'hui.

II. Exposé des faits récents

La France, nation belligérante s'il en est, croit-elle devoir réserver au Royaume-Uni, à l'horizon 2018, le même traitement de fortes indemnités à payer qu'à l'Allemagne, vaincue de 1918 ? En imposant sans vergogne cette condition unilatérale, la mouvance dominante de la collusion agit comme si elle avait de toute façon décidé de dépouiller le Royaume-Uni — par le droit⁴, ou par la guerre⁵ !

2.1. Avidité du milieu européen

Dans ces conditions, l'idée de ne pas distendre les liens avec la « Grande-Bretagne » — Michèle Cotta, Nice-Matin, 27 juin 2016, page 16 — plus que la cécité sur le crime organisé dans l'Union européenne ne les avait déjà distendus — semble un objectif largement perdu de vue avec la comptabilité occulte de l'Union européenne, apparemment plus soucieuse de comptabilité que de droit.

2.2. Recherche d'une satisfaction équitable

Du point de vue Britannique, commodément passé sous silence, contrairement au procès équitable que même des coupables — que les Britanniques ne sont pas — seraient en droit d'attendre de la coalition européenne, le « divorce » n'est évidemment pas dicté par une double-peine économique imposée à chacun, mais par l'aspiration la plus légitime à un minimum de justice.

2.3. Dysfonctionnements de la Cour européenne de Strasbourg

C'est ce minimum qui est remis en cause au sein de l'Union européenne, depuis que des malfaiteurs prétendent « dicter leur loi à la Cour », dysfonctionnement grave sur lequel le président de la Cour européenne des Droits de l'Homme avait voulu attirer l'attention de la communauté internationale, par cette déclaration publique faite à Brighton, en avril 2012 — sans écho sur le Continent.

2.4. Détournement insoutenable de la vérité

A l'ignorance perverse de crimes commis dans l'Union européenne, s'ajoute par ailleurs la persistance à vouloir condamner la Syrie pour des crimes qu'elle a peut-être commis, ou pas ? Les attentats sans fin qui ne sont pas été épargnés à la France, aux côtés d'autres nations, ne devraient-ils pas susciter un minimum de conscience de la psychologie des malfaiteurs, au lieu de calomnier le président russe ?

¹ L'escalade de la violence est le symptôme d'une école détournée (Précisions en ressource N° 170 note 8)

² Calomnie insidieuse, sans lien avec l'objectif russe de « rétablir l'ordre en Syrie avant de futures élections ».

³ Refrain immuable des campagnes de dénigrement antiruses trop souvent instillées sur France-Info

⁴ Le règlement d'une indemnité fixée à 50 milliards d'Euros serait à un préalable à toute discussion

⁵ Tout refus britannique de payer cette somme, selon l'éventualité envisagée dans leur grande mansuétude par les porte-parole de l'Union européenne, serait un « facteur d'insécurité » ; la menace est à peine voilée.